Séance extraordinaire du 20 décembre 2022

Province de Québec MRC de D'Autray Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le mardi 20 décembre 2022 à 20 heures à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil : Monsieur Robert Sylvestre, maire Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1 Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2 Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3 Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5 Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, confirme que l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 a été transmis, en bonne et due forme le 15 décembre 2022 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-12-227

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE l'ordre du jour présenté comme suit :

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption Prévisions budgétaires 2023
- 4. Adoption Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
- 5. Période de questions
- 6. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote Adopté à l'unanimité

3. Adoption - Prévisions budgétaires 2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy aura à pourvoir, au cours de

l'année 2023, à des dépenses d'opération et d'immobilisations se chiffrant à trois millions sept cent quatre-vingt mille (3 780 000\$);

ATTENDU QUE les revenus de taxes et compensations imposés par l'adoption du

règlement n° 700-22 généreront des revenus totalisant trois millions cinquante et un mille quatre cent trente-sept

 $(3\ 051\ 437\ \$);$

ATTENDU QUE les revenus non fonciers sont estimés pour l'année 2023 à six

cent soixante et onze mille sept cent vingt-quatre (671 724 \$);

ATTENDU QUE pour équilibrer le budget, le conseil a affecté une somme de

vingt-quatre mille trois cent soixante-dix (24 370 \$) provenant surplus non-affecté et trente-deux mille quatre cent soixante-neuf

(32 469 \$) du surplus affecté;

EN CONSÉQUENCE,

2022-12-228

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2023, telles que déposées;

QUE s'il advient que l'une ou l'autre des appropriations spécifiques aux prévisions budgétaires soit plus élevée que les dépenses réellement encourues en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense budgétée et dont l'estimation s'avérait insuffisante;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy autorise la greffière-trésorière à préparer le rôle de perception nécessaire selon les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy décrète que le présent budget 2023 soit publié dans le journal *Le coup d'œil municipal* et sur le site internet de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

4. Adoption – Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance *du Programme triennal d'immobilisations* avant la tenue de la séance;

ATTENDU QUE le *Programme triennal d'immobilisations* pour les années 2023-2024-2025 est une projection des volontés du conseil pour les dépenses en immobilisations;

EN CONSÉQUENCE.

2022-12-229

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

6 Période de questions

7 Levée de l'assemblée

2022-12-230

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 41

Monsieur le maire demande le vote Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre Julie Maurice

Maire Julie Maurice

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Période de questions

Albert Désilet : Épandage abat-poussière?

Essaie de comprendre comment on taxe VS rôle.

Demande si on a eu la subvention du projet Pont vert, montée des Laurentides.

Combien ça couté la montée Ouest.

Céline Bélanger : Elle nous commente sur la gestion des routes.... Discussion sur le camionnage.

Mario Coulombe : Combien de maison neuves cette année?

Albert Désilet : Règlement pour les véhicules lourds pour la montée des Laurentides.

Céline Bélanger : Bibliothèque ...?

Mario Coulombe : 300 000\$ École de l'agriculture, c'est pourquoi?

Albert Désilet : C'est quoi le plan de match dans le temps?

Céline Bélanger : Clef familiale a des projets, désire nous rencontrer.